

APPEL À CANDIDATURES
PRIX IMPRESSION PHOTOGRAPHIQUE 2019
En partenariat avec le musée Nicéphore Niépce

Artist-run space implanté au cœur d'une friche industrielle et culturelle en périphérie de Dijon, Les Ateliers Vortex proposent, depuis 2012, un ambitieux programme annuel de cinq à six expositions et une résidence orientés vers la jeune création contemporaine.

Pour la cinquième année, les Ateliers Vortex et la Région Bourgogne-Franche-Comté s'associent au musée Nicéphore Niépce en proposant le Prix Impression Photographique 2019. Destiné à soutenir la jeune création contemporaine, ce prix comprend :

- une bourse d'un montant de 800 €,
- la possibilité de produire des tirages numériques par le musée Nicéphore Niépce, l'assistance technique de son équipe et un accès inédit au musée (soutien à la numérisation et à la production de tirages numériques par l'équipe technique du laboratoire, recherches dans le fonds d'archives, mise à disposition de fichiers d'images libres de droit...),
- l'exposition du travail récompensé au musée Nicéphore Niépce à partir du premier trimestre 2020, pour une durée de trois mois,
- la prise en charge du déplacement et du logement du•de la lauréat•e à l'occasion du vernissage.

L'appel à candidatures est ouvert aux artistes sans limite d'âge, inscrit•e•s à la Maison des Artistes ou à l'Agessa.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les artistes devront présenter un travail d'auteur, inédit et non publié ou exposé au préalable. L'association Les Ateliers Vortex prendra en charge la bourse à hauteur de 800€ (ce montant inclus les frais de transport des œuvres) sur présentation d'une facture de la Maison des Artistes ou de l'Agessa. Une convention sera rédigée entre l'association Les Ateliers Vortex et l'artiste lauréat•e.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une note d'intention présentant le projet,
- une sélection de photographies pour ce prix, maximum 5 (œuvre unique ou série),
- une note avec les informations suivantes : format, choix du support, contre-collage, encadrement,
- un dossier artistique,
- un CV avec n°SIRET, n°AGESSA ou n°MDA.

Le jury de sélection, composé de membres de différentes structures d'art contemporain, portera une attention particulière à la cohérence de la démarche artistique dans sa forme et son contenu.

Dépôt des candidatures jusqu'au **31.07.2019 inclus**, annonce de l'artiste lauréat•e en septembre et rencontre avec les équipes des Ateliers Vortex et du musée Nicéphore Niépce en octobre 2019.

Dossier à envoyer par mail avec pour objet 'PRIX PHOTO', sous format d'un seul PDF intitulé 'NOM_2019' n'excédant pas 20Mo non téléchargeable sur serveur (aucun we-transfer ne sera accepté) à l'adresse : candidature@lesateliersvortex.com

Pour plus de renseignements sur les Ateliers Vortex, consultez : www.lesateliersvortex.com

Les Ateliers Vortex bénéficient du soutien de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, de la Ville de Dijon, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental de la Côte d'Or.